**Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

**Bureau de la commande publique et des achats**

|  |
| --- |
| **CADRE DE REPONSE**  **Analyse des impacts économiques du volet agricole de la Stratégie nationale bas carbone 3 (SNBC 3)** |
| Numéro de consultation : SSP-DGPE-2024-035 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat[[1]](#footnote-1)** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**CONSIGNES**

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat.

L’offre du candidat devra suivre le plan décrit ci-après. Il devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments souhaités, afin de répondre au cahier des charges. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes sauf si cela est expressément autorisé

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 30 pages pour son offre initiale. La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisées. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

L’acheteur se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base des offres initiales ou de négocier avec tout ou partie des candidats, dans les conditions définies à l’article 7 du règlement de la consultation. Dans le cas de l’organisation de négociation, le candidat pourra remettre à leur terme son offre finale qui ne devra pas excéder la limite de 35 pages.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

**I. Résumé en une page de la proposition (partie non notée)**

Le candidat présentera dans cette partie un résumé en une page, éventuellement avec un ou plusieurs schémas, des principaux aspects de sa proposition et de ce qui en fait sa spécificité.

**II.  Compréhension des objectifs du marché**

Le candidat présentera dans cette partie sa compréhension des objectifs du marché.

**III. Compréhension des enjeux du marché pour le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**

Le candidat présentera dans cette partie sa compréhension des enjeux du marché *pour* le ministère de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

## IV. Méthodologie retenue pour l’exécution des prestations du marché

Le candidat répondra dans cette partie au cahier des charges, en s’appuyant sur les parties détaillant les aspects méthodologiques. Il détaillera les méthodes et techniques envisagées pour exécuter les prestations attendues pour chacune des phases de l’étude, le plan d'action avec les différentes phases dont l'élaboration des livrables (frise conseillée), les objectifs et résultats attendus de chaque volet, les conditions de réalisation et les structures partenaires.

**V. Délais et cohérence du calendrier proposé**

L'offre devra intégrer un calendrier adapté aux méthodes proposées, et en prenant en compte l’ensemble des éléments décrits à l’article 4 du CCTP. Ce calendrier devra intégrer les délais prévus entre les réunions de COPIL et ceux pour la fourniture des différents livrables, en particulier le temps de rédaction nécessaire pour les documents de valorisation.

**VI. Identification des risques dans l’exécution du marché et solution(s) associée(s)**

Le candidat présentera dans cette partie les risques qu’il identifie pour la bonne exécution du marché et les solutions associées. L’attention du candidat est appelée sur le fait qu’un risque identifié sans solution(s) associée(s) ne sera pas valorisé dans l’analyse de l’offre.

Il devra suivre l’organisation suivante et la dupliquer autant que de besoin :

A – Risque 1 : ……………………

B – Risque 2 : ……………………

**VII. Profil des intervenants retenus pour l’exécution des prestations du marché et organisation entre les différents intervenants**

Seront détaillées dans cette partie :

* La composition de l’équipe proposée et les curriculums vitae des personnes ;
* L’organisation des prestations entre les différents membres de l’équipe.

Le candidat inclura un tableau du nombre de jours de travail prévus pour chaque étape de l’étude ainsi que sur son pilotage, en distinguant les différents profils des intervenants retenus.

**VII. Clause environnementale (partie non notée)**

Le marché comprend une clause environnementale comme condition d’exécution.

L’exécution des prestations objet du marché impliquera des déplacements. Aussi, afin de limiter l’émission de gaz à effet de serre, et en application de l’article L.2112-2 du Code de la commande publique, le candidat devra démontrer par tout moyen l’existence d’une politique d’optimisation des déplacements et de gestion écoresponsable de la flotte de véhicules utilisés le cas échéant afin d’identifier les véhicules vieillissants et étudier leur remplacement pour bénéficier des motorisations les moins polluantes.

Par ailleurs, l’exécution des prestations objet du marché nécessitera la préparation de nombreux documents (rapports, diaporama, note de synthèse, article, comptes rendus, etc.). En cas d’utilisation du support papier, le candidat devra démontrer par tout moyen l’utilisation de papier recyclé ou de papier issu de forêts gérées durablement, au moyen par exemple des labels FSC ou PEFC.

Le candidat indique dans cette partie les différentes actions mises en place afin de répondre à ces exigences.

L’acheteur sera en droit de demander, en cours d’exécution du marché, les justificatifs correspondants au titulaire.

1. A dupliquer si candidature en groupement. [↑](#footnote-ref-1)